



Istituto Italiano di Cultura
Bruxelles

SPECIFICATIONS DU SERVICE OBJET DU MARCHÉ

Dans le cadre de son activité de promotion de la langue et de la culture italiennes, l'Institut Culturel Italien de Bruxelles, ci-après dénommé « le Client », organise chaque année deux à trois séries de cours de langue et culture auprès de son siège, Rue de Livourne 38, à 1000 Bruxelles.

Pour l'année académique 2022-2023, le Client pourra engager à titre de collaborateurs temporaires :

- des **enseignants** de langue et culture italiennes ;
- 1 **coordinateur** chargé de la gestion des cours ;
- 1 **assistant logistique** chargé de l'accueil des enseignants et des étudiants des cours du soir et du samedi ;

Annuellement, les enseignants qui travaillent pour le Client couvrent en moyenne un total de 2.300 heures de cours, le coordinateur un total de 1.000 heures et l'assistant logistique un total de 600 heures.

Le total des heures indiquées ci-dessus ne constitue pas un nombre d'heures garanti. Le nombre d'heures total pour chacune des fonctions sera établi sur la base des cours qui seront activés à chaque quadrimestre.

Dans le cas d'une impossibilité d'organiser les cours dans les locaux du Client, en tout ou en partie, pour les mesures anti-COVID ou autres, les cours devront pouvoir être assurés à distance à savoir au moyen de plateformes de conversation et de didactique en ligne.

Le Contractant devra répondre aux conditions de participation décrites ci-dessous, sous peine d'exclusion :

1. Personnel

Le Contractant se chargera de fournir le personnel demandé en puisant dans sa base de données et/ou, si nécessaire, dans celle mise à disposition par le Client sur base d'une requête écrite par le Contractant. Ce dernier s'engage à vérifier que les candidats aux postes d'enseignants possèdent les qualifications suivantes :

1.1. pour les enseignants de langue italienne

- langue maternelle italienne OU possession d'une attestation (CELI, CILS, PLIDA) certifiant le niveau d'italien C2 ;
- possession d'un niveau de français approprié aux fins didactiques ;
- certificat DITALS II (*Certificazione di competenza in didattica dell'italiano a stranieri*) OU Master universitaire en enseignement de la langue italienne ;
- minimum 2 ans d'expérience avec minimum 160 heures de cours dispensés OU minimum 160 heures de cours dispensés durant l'année 2021 ;
- engagement à participer, durant l'année académique 2022-2023, à au moins un cours de formation de mise à jour concernant la didactique appliquée à l'italien pour étrangers OU preuve de participation à un cours similaire au cours des 24 mois précédents la date de début de la prestation.



Istituto Italiano di Cultura

Bruxelles

1.2. pour les enseignants de culture italienne

- langue maternelle italienne OU possession d'une attestation (CELI, CILS, PLIDA) certifiant le niveau d'italien C2 ;
- Master universitaire, de préférence en Sciences humaines et sociales (philosophie, littérature, histoire, etc.) ;
- minimum 2 ans d'expérience avec minimum 100 heures de cours dispensés OU minimum 100 heures de cours dispensés durant l'année 2021 ;

2. Tarifs

Les montants du salaire brut pour les travailleurs ne pourront pas être inférieurs à :

- 1.1. 25,00 €/h pour les enseignants ;
- 1.2. 14,00 €/h pour le coordinateur de cours de langue ;
- 1.3. 11,50 €/h pour l'assistant logistique ;

3. Remboursements

Le Client souhaite également que les travailleurs puissent profiter d'un remboursement des frais de déplacement, ainsi que des frais de bureau pour les enseignants qui exécutent une partie de leur travail depuis leur domicile¹ et pour le personnel administratif en télétravail.

4. Écochèques

Le Client souhaite également que les travailleurs perçoivent des écochèques, dont l'allocation devra être calculée sur base des heures de travail prestées.

L'offre économique (Enveloppe B) devra inclure, sous peine d'exclusion :

L'Annexe 5 dûment complétée avec le tarif HTVA par fonction.

¹ Également en temps normal càd hors confinement



Istituto Italiano di Cultura
Bruxelles

Critère d'adjudication du service :

L'adjudication sera effectuée selon le critère du prix le plus bas. À cette fin, la Commission adjudicatrice procédera à l'analyse des offres parvenues en attribuant un score à chaque fonction évaluée selon la grille ci-dessous :

| Critère : Prix le plus bas | Fonction | Score maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Tarif/heure HTVA tous remboursements compris (voir points 3 et 4 Annexe 2) | 1) Enseignant | 60 points |
| | 2) Coordinateur des cours | 20 points |
| | 3) Assistant logistique | 20 points |
| | Score total | 100 points |

Les points pour chaque fonction seront attribués selon la formule suivante :

$$PE_{f_i} = PE_{f_i \max} * \frac{P_{f_i \min}}{P_{f_i o}}$$

- $P_{f_i o}$ = prix de l'offre du Soumissionnaire « o » pour la fonction i
- $PE_{f_i \max}$ = nombre maximum de points à attribuer pour la fonction i
- $P_{f_i \min}$ = prix le plus bas parmi les offres reçues pour la fonction i
- f_i = fonction 1, 2 ou 3

La somme des points pour chaque fonction donnera le score définitif pour l'adjudication du contrat :

$$\text{Score définitif} = (PE_{f_1} + PE_{f_2} + PE_{f_3})$$